

## Sécurité du travail en hauteur dans le spectacle

### PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Techniciens du spectacle, salariés des structures culturelles, agents de collectivités territoriales ayant à mettre en œuvre des installations d'accroche et de levage et de préférence habilités en travail en hauteur.

Pré-requis : aucun

### OBJECTIFS

Permettre aux personnes travaillant en hauteur de se sécuriser dans le cadre de la protection individuelle. Être capable de prévenir tout risque d'accident lié à la réalisation de points d'accroches destinés à la suspension d'équipements de spectacles (décors, structures, enceintes acoustiques, écrans, etc.) et à leur suspension au dessus des personnes.

### MÉTHODE

Apports théoriques et cas pratiques.

### CONTENU

Législation et notions essentielles de la protection anti-chute.

Reconnaître les différents EPI (Equipements de Protection Individuels) et leurs conditions d'usage.

Compréhension des limites d'utilisation des accessoires de levage.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Apports théoriques et exercices de mises en œuvre.

Hauteur de travail requise : de 7 à 9 mètres.  
6 moteurs Verlinda 1 tonne + télécommande, 4 HI-TOWER 9 mètres en 500 Europodium.  
Grill 12 x 8 avec poutres Europodium 500.

**IMPORTANT** : Venir avec vos propres EPI (harnais, chaussures de sécurité, casque, gants)

### FORMATEUR

Un rigger professionnel spécialisé en formation

Durée : 21 heures / 3 jours  
Nombre de participants : 8 maximum